

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-04-01

Annulé et remplacé

Nombre de Conseillers : 19
en exercice : 19
présents : 15
votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-six mai 2025, le Conseil municipal de la commune de SEGONZAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Laurent GEORGES, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 15/05/2025

<u>OBJET</u>	PRESENTS : M. GEORGES Laurent – Maire M. BARNY Jean-François, Mme SEGUINOT Clémence, Mme HERAULT Laure, M. Patrick DESCARSIN, Mme LAURICHESSE Léa, M. PERRIN Vincent, Mme Nastasia BELIN, M. RUMEAU Vincent, Mme MICHELET Karine, M. HOSTEING Etienne, M. ARMAND Régis, Mme BONNAUD Muriel, Mme GUERBE Nathalie, Mme SIRE Nathalie.
<u>CREATION COMMISSION TRAVAIL PROJET PARC NATUREL URBAIN PNU</u>	Absents excusés : Mme BARBOT Marina, Mme BRODU NOEL Clarisse, M. GILLARDEAU Romain et M. DERET Wesley Procuration : Mme BARBOT Marina a donné procuration à M. ARMAND Régis, Mme BRODU NOEL Clarisse a donné procuration à M. GEORGES Laurent, M. GILLARDEAU Romain a donné procuration à Mme LAURICHESSE Léa Secrétaire de séance : M. PERRIN Vincent

M. le Maire expose :

✓ Dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain et des « ateliers hors les murs », la commune a fait appel aux masters d'Ingénierie de Projets culturels et Interculturels de l'Université Bordeaux Montaigne et de Management de Projets Culturels et Développement des Territoires de SciencesPo Bordeaux en partenariat avec le master d'urbanisme de l'Université Bordeaux Montaigne, pour effectuer un diagnostic et une étude portant sur un projet de Parc Naturel Urbain.

✓ La commande de la commune de Segonzac détaillait les différents enjeux et objectifs suivants, découlant de la création d'un Parc Naturel Urbain :

- créer un espace de nature offrant de nombreux services, en proximité du coeur de ville
- à travers la relation entre la nature et à la culture, tisser du lien social pour, avec et par les habitants
- rendre le PNU un porteur de lien social, facilitateur de rencontres, en donnant aux citoyens l'opportunité de s'investir dans des projets communs, et de créer des moments de partage.

✓ Le site retenu regroupait les parcelles situées en continuité de l'ancien parcours santé rue Ravaz et rejoignant la parcelle de la résidence intergénérationnelle LOGELIA rue des Grandes Versennes d'une superficie d'environ 2 hectares.

Considérant que ce foncier situé en hyper centre représente un réel intérêt et offre de nombreuses possibilités d'aménagement, M. le Maire propose de créer une commission de travail qui aura pour mission de définir et proposer un projet de parc naturel urbain.

Le Conseil Municipal après délibération :

► **VALIDE** les membres de la commission de travail PNU comme suit :

Mme BARBOT Marina, Mme GUERBE Nathalie, M. BARNY Jean-François, M. RUMEAU Vincent et M. DESCARSIN Patrick

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ;
et ont signé au registre les membres présents ;

AR Prefecture

016-211603667-20250526-20240401A-DE
Reçu le 05/06/2025

Publié ou Notifié le

POUR COPIE CONFORME,

Le Maire

